
CABINET

Arrêté n° 16 402 /MSP-CAB. -

portant nomination du chef de département de la prévention et de la prise en charge thérapeutique du paludisme au programme national de lutte contre le paludisme

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de population ;

Vu le décret n°2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n°2019-231 du 13 août 2019 portant création, attributions et organisation du programme national de lutte contre le paludisme ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

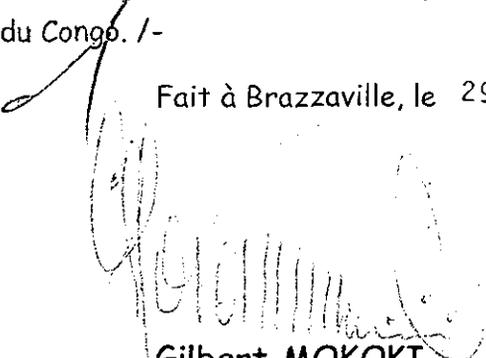
ARRETE :

Article premier : Monsieur **ONGOVO Mesrine Junael**, Médecin, est nommé chef de département de la prévention et de la prise en charge thérapeutique du paludisme au programme national de lutte contre le paludisme.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 29 novembre 2023


Gilbert MOKOKI.